



**REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU PRESIDENT**

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE, SON EXCELLENCE L'HONORABLE PASCAL  
NYABENDA, A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA SESSION  
PARLEMENTAIRE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2015**

**Bujumbura, le 31 Décembre 2015**

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**
- **Messieurs les Représentants de la Magistrature ;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Membres des Corps Diplomatique et Consulaire ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres des Corps de Défense et de Sécurité ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Formations politiques, agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions et Conseils Nationaux Spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, nous vous souhaitons une agréable bienvenue, au Palais des Congrès de Kigobe, siège de notre Institution parlementaire.

Nous nous réjouissons de votre présence parmi nous à l'occasion de cette cérémonie de clôture des travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2015. Nous vous remercions très sincèrement pour avoir répondu à notre invitation.

Ce geste est une nouvelle preuve de votre attention et de votre soutien continuels aux activités de l'Assemblée Nationale.

Notre profonde gratitude va également à l'endroit des Honorables députés pour l'excellent travail accompli au cours de cette session et au cours de cette année 2015.

Nous ne saurions non plus passer sous silence la franche collaboration du Gouvernement et des diverses institutions du pays ainsi que l'appui des divers partenaires nationaux et internationaux au cours de cette session. Notre souhait est qu'ils continuent à soutenir l'Assemblée Nationale, eu égard aux défis multiples à relever pour faire avancer notre pays vers le développement durable.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Comme nous le faisons habituellement, cette journée nous donne l'opportunité de faire le bilan des activités de l'Assemblée Nationale au cours des trois derniers mois de l'année 2015. Ce bilan concerne la législation, le contrôle de l'action gouvernementale, la représentation, la diplomatie parlementaire et le renforcement des capacités.

Au niveau de la législation, 11 projets de lois ont été analysés et adoptés. Il s'agit des projets de lois ci-après :

1. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt no 1508 H entre la République du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) relatif à l'allégement de la dette (portion II), signé à Vienne le 23 juillet 2014;
2. Le Projet de loi portant révision du décret-loi no 1/41 du 09 juillet 1993 portant définition des opérations de crédit-bail et dispositions applicables au contrat de crédit-bail et réglementations des conditions d'exercice de ces activités ;

3. Le Projet de loi portant révision du Code des Investissements au Burundi;
4. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt entre la République du Burundi et la Banque de l'Import-Export d'Inde (EXIM BANK OF INDIA), relatif au Financement de la mécanisation agricole, signé à New-Delhi, le 14 février 2014 ;
5. Le Projet de loi portant ratification par la République du Burundi et la Banque de l'Import-Export d'Inde (EXIM BANK OF INDIA), pour le projet de complexe intégré de transformation des produits alimentaires, signé à New-Delhi, le 14 février 2014 ;
6. Le projet de loi portant Prévention, Protection et Répression des Violences Basées sur le Genre ;
7. Le projet de loi portant Réforme de la Fiscalité Communale ;
8. Le projet de loi portant Budget Général de l'Etat, exercice 2016 ;
9. Le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de Prêt entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), signé à Abidjan le 27 mai 2015 ;
10. Le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord de Prêt entre la République du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), signé le 09 octobre 2015 ; et
11. Le Projet de loi portant Code des Communications Electroniques et des Postes.

Nous saisissons cette occasion pour remercier encore une fois le Gouvernement pour sa franche collaboration dans l'analyse et l'adoption de ces projets de lois.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Au cours de cette session ordinaire d'octobre 2015, l'Assemblée Nationale a organisé des missions de travail sur tout le territoire national, en vue de vérifier certaines questions jugées importantes pour la vie du pays.

C'est ainsi que du 14 au 15 octobre 2015, la Commission de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Environnement, du Développement Communal et des Travaux publics a effectué une descente sur terrain en vue d'être informée sur la sécurité alimentaire après l'initiation, par le Gouvernement du Burundi, du programme de subvention des engrais à grande échelle. Le rapport y relatif a été présenté au cours de la séance plénière du 28 octobre 2015

Du 14 au 15 octobre 2015, la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication a effectué une descente sur terrain pour évaluer la rentrée scolaire édition 2015-2016. Le rapport y relatif a été présenté au cours de la séance plénière du 29 octobre 2015.

Du 29 au 30 octobre 2015, la Commission de la Justice et des Droits de la Personne Humaine a effectué une descente sur terrain dans le but de se rendre compte de la situation carcérale au Burundi. Le rapport y relatif a été présenté au cours de la séance plénière du 19 novembre 2015.

Du 29 au 30 octobre 2015, la Commission des Affaires Sociales, du Rapatriement, du Genre, de l'Égalité des Chances et de la Lutte contre le Sida a effectué une mission de travail sur terrain, en vue de trouver des réponses aux questions relatives à la situation des violences basées sur le genre, à la prise en charge des victimes ainsi que les stratégies à prendre pour l'éradication complète de ces violences. Le rapport y relatif a été présenté à la séance plénière du 26 novembre 2015.

En plus de ces descentes sur terrain effectuées par des Commissions permanentes, l'Assemblée Nationale a organisé des missions de travail à l'intérieur du pays. Ces missions lui ont permis d'avoir une large compréhension des réalités socio-économiques que la population vit au quotidien.

Le 11 novembre 2015, le Parlement de la République du Burundi a organisé, à la Détente, la 10<sup>ème</sup> Edition de la Journée Nationale de Prière qui portait sur le thème suivant : « Divisés nous périssons, unis nous vaincrons ».

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan de la représentation de la population et du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale a tenu des séances plénières qui ont permis aux Députés de suivre de près l'action de l'exécutif et de formuler, au besoin, des suggestions et des recommandations.

Ainsi, en date du 20 octobre 2015, les Honorables Députés ont reçu les réponses aux questions orales avec débat adressées à deux ministres : celui de l'Intérieur et de la formation patriotique et celui qui a en charge la Sécurité Publique.

Les deux Ministres ont eu à répondre aux questions en rapport avec le dialogue interburundais et la sécurité sur tout le territoire national.

En sa séance du 04 décembre 2015, l'Assemblée Nationale a reçu les réponses aux questions orales avec débat adressées au Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage. Les principales questions étaient liées à la saison culturale, après la descente sur terrain effectuée par la Commission permanente ayant en charge l'agriculture pour recueillir les avis et considérations de la population.

En date du 07 décembre 2015, c'est le Ministre de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui est venu répondre aux questions orales avec débat de la part des Députés.

Le 15 novembre 2015, en présence de Son Excellence le Président de la République, le Parlement a suivi la présentation du Rapport Général sur le Processus Electoral de 2015 par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

En sa séance du 16 décembre 2015, l'Assemblée Nationale a suivi la présentation du Rapport Définitif de Contrôle de l'Exécution du Budget Général de l'Etat, exercice 2014, faite par le Président de la Cour des Comptes.

Le même jour, le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a répondu aux questions orales avec débat lui adressées par les Honorables Députés. Ces questions étaient liées à la situation carcérale du pays, notamment la capacité d'accueil des prisons qui n'a pas changé depuis l'époque de construction des infrastructures carcérales, à savoir l'époque de l'indépendance.

Le lundi 21 décembre 2015, les Députés et Sénateurs, réunis dans ce Palais des Congrès de Kigobe, ont procédé à un débat parlementaire pour dégager leur position face à un génocide qui serait en préparation au Burundi, à l'envoi des troupes étrangères au Burundi et à l'organisation d'un Dialogue Interburundais.

Dans leurs échanges, les Honorables Députés et Sénateurs ont rassuré la communauté nationale et internationale qu'il n'y a pas de génocide en préparation ou en cours au Burundi.

S'agissant de l'envoi des troupes étrangères au Burundi, les Parlementaires ont estimé que les forces burundaises de défense et de sécurité garantissent la paix et la sécurité sur tout le territoire national et pour tout burundais.

Concernant le dialogue interburundais, le Parlement du Burundi a salué encore une fois la mise en place de la Commission Nationale de Dialogue Interburundais (CNDI) et l'a exhorté à faire aboutir ce dialogue.

Enfin, en sa séance plénière du 28 décembre 2015, l'Assemblée Nationale a suivi la présentation par la Cour des Comptes de ses commentaires sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2016.

Concernant le renforcement des capacités des Honorables Députés et du personnel d'appui à l'Assemblée Nationale, des séminaires et ateliers de formation ont été organisés.

Nous saisissons cette opportunité pour réitérer nos sincères remerciements à tous les partenaires de l'Assemblée Nationale pour leur appui multiforme, un appui qui est indispensable à l'amélioration de la qualité du travail parlementaire.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan de la diplomatie parlementaire, le 07 octobre 2015, le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Fédération de Russie au Burundi, Son Excellence Georgy V. TODUA. Il était porteur d'un message de félicitations de la part du Président de la Douma d'Etat de la Fédération de Russie.

En date du 15 octobre 2015, en compagnie des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale, le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience Son Excellence Thomas PERRIELLO, Envoyé Spécial des Etats-Unis dans la Région des Grands Lacs et en République du Congo. Les échanges ont porté sur le dialogue interburundais ainsi que la contribution de la Sous-région et celle de la Communauté Internationale dans ce dialogue.

Le 28 octobre 2015, le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience le Ministre Ougandais de la Défense, Son Excellence Crispus KIYONGA, chargé par le Président Yoweri MUSEVENI de l'Uganda pour poursuivre la facilitation du dialogue interburundais. Il venait voir comment le processus initié par la Communauté Est-Africaine pourra travailler de concert avec la Commission Nationale de Dialogue Interburundais.

Le 23 novembre 2015, le Bureau de l'Assemblée Nationale a reçu en audience une délégation de quatre parlementaires du Parlement Panafricain, membres de la Commission Permanente de la Coopération, des Relations Internationales et du Règlement des Conflits. Ces parlementaires étaient venus au Burundi pour y effectuer une mission d'information sur la situation de paix et de sécurité qui prévaut dans notre pays.



Le 10 décembre 2015, le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience une délégation des Membres de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Les échanges ont porté sur la situation politique et sécuritaire prévalant au pays.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

S'agissant des missions de travail à l'extérieur du pays, du 05 au 17 octobre 2015, trois Députés ont participé, à Midrand en Afrique du Sud, à la première session ordinaire de la 4<sup>ème</sup> Législature du Parlement Panafricain.

Du 12 au 13 octobre 2015, un Député a participé, en Afrique du Sud, à une conférence annuelle des Parlementaires Femmes du Parlement Panafricain.

Du 16 au 23 octobre 2015, le Deuxième Vice - Président de l'Assemblée Nationale a conduit une délégation parlementaire qui a participé, à Genève, en Suisse, à la 133<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union Interparlementaire et Réunions Connexes.

Le rapport y relatif a été présenté à l'Assemblée Nationale en sa séance plénière du 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Du 18 octobre au 09 novembre 2015, un cadre du Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu en Chine pour participer à un séminaire de formation des diplomates du Burundi.

Du 19 au 28 octobre 2015, deux Députés ont participé, en République Unie de Tanzanie, à une mission d'observation électorale du Forum des Parlements des pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs.

Du 20 au 22 octobre 2015, un Député a participé, à Nairobi au Kenya, à la réunion consultative sur les précipitations des pluies El Nino Rains, les impacts et les préparatifs pour une action urgente.

Du 21 au 23 octobre 2015, un Député a participé, à Kinshasa en République Démocratique du Congo, à la réunion constitutive du réseau des parlementaires pour la réduction des risques de catastrophe et adaptation aux changements climatiques en Afrique Centrale.

Du 04 au 07 novembre 2015, le Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu à Dar es Salaam, en République Unie de Tanzanie, pour participer, au nom de Son Excellence le Président de la République, aux cérémonies d'investiture du nouveau Président tanzanien, Son Excellence John Pombe Joseph MAGUFULI.

En marge de ces cérémonies, le Président de l'Assemblée Nationale a été reçu en audience par l'ancien Président tanzanien, Son Excellence Jakaya Mrisho KIKWETE, ainsi que par le nouveau Président, Son Excellence John Pombe Joseph MAGUFULI. Les entretiens ont porté sur les relations de coopération entre la République du Burundi et la République Unie de Tanzanie, qui datent de très longtemps, et sur la façon de les renforcer.

Du 17 au 22 novembre 2015, une délégation parlementaire a participé à la réunion du Caucus de l'Afrique Centrale, à Yaoundé, au Cameroun.

Du 26 au 27 novembre 2015, le Premier Vice - Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu en Afrique du Sud pour participer à une conférence intitulée : «Droit universel à la nationalité, le rôle des parlements dans la prévention et l'éradication de l'apatridie».

Du 29 novembre au 08 décembre 2015, le Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu en Angola et en Guinée Bissau. En Angola, il a participé à la 6<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Plénière du Forum des Parlements des pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs.

En Guinée Bissau, il a participé à la 67<sup>ème</sup> Session du Comité Exécutif et à la 38<sup>ème</sup> Conférence des Présidents d'Assemblées parlementaires nationales membres de l'Union Parlementaire Africaine.

Du 02 au 09 décembre 2015, une délégation parlementaire s'est rendue à Bruxelles en Belgique, pour participer à la 40<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Parlementaire Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) , et à la 30<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Paritaire ACP-Union Européenne.

Du 02 au 11 décembre 2015, le Deuxième Vice - Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu respectivement à Paris, en France et à Amsterdam, en Hollande. En France, il a participé à la Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 21). A Amsterdam, il a effectué une visite de travail auprès du Parlement Hollandais.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Nous saisissons cette occasion de clôture de la session d'octobre 2015 pour revenir sur certains événements qui ont récemment marqué le pays.

La première question sur laquelle nous aimerions nous exprimer concerne les informations diffusées autour du mot « Génocide ». L'Assemblée Nationale condamne fermement les accusations calomnieuses formulées contre les institutions de l'Etat. Le Burundi et ses dirigeants n'ont aucun intérêt et aucune intention de s'adonner à des actes de génocide ou à l'incitation à la haine ethnique qui diviserait le Peuple burundais.

Au contraire, les autorités burundaises actuelles, qui émanent de la volonté du peuple burundais souverain, sont soucieuses des valeurs de paix, d'unité nationale et d'harmonie sociale.

Pour rappel, dans leur prise de fonction, les leaders du Burundi se sont engagés à défendre les intérêts supérieurs de la nation, à promouvoir l'unité et la cohésion du peuple burundais, la paix et la justice sociales. Ils se sont engagés également à combattre toute idéologie et pratique de génocide et d'exclusion, et à promouvoir et défendre les droits et libertés de la personne et du citoyen.

En effet, l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation du 28 août 2000 et la Constitution de la République du Burundi du 18 mars 2005, qui s'est largement inspirée de cet Accord et qui n'a pas encore été amendée jusqu'aujourd'hui, ont mis fin à une quelconque confrontation ethnique.

C'est grâce à cet Accord et à cette Constitution que toutes les composantes ethniques sont équitablement représentées dans toutes les institutions de l'Etat.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Dans la nuit du 11 au 12 décembre 2015, trois camps militaires ont été attaqués dans la Mairie de Bujumbura et dans la province de Bujumbura.

L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour réitérer sa ferme condamnation de ces actes terroristes.

L'Assemblée Nationale félicite les corps de défense et de sécurité pour la gestion optimale de ces attaques. Ils ont fait preuve de bravoure, de professionnalisme et d'amour de la patrie. C'est d'ailleurs ces qualités qui les caractérisent dans les opérations de maintien de la paix dans lesquelles ils sont sollicités dans différents pays d'Afrique.

L'Assemblée Nationale met en garde toute personne qui utilise les fils et les filles du pays pour servir des ambitions politiques qui sont, de surcroît, égoïstes et dangereuses pour la Nation. Il est irresponsable, voire même cruel, d'engager des jeunes gens pour combattre, pour l'on ne sait quelle cause, une armée expérimentée, professionnelle et bien équipée.

Que les responsables de cette machination s'attendent, un jour ou l'autre, à rendre comptes à la Nation qui perd ses enfants et qui les pleure de manière répétitive.

L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour réitérer ses sincères condoléances à l'endroit de toutes les familles endeuillées par cette insurrection. Ces condoléances sont adressées aux familles des soldats et policiers tombés sur le champ de bataille, mais aussi aux familles des jeunes gens qui ont été victimes des manipulations malveillantes de politiciens irresponsables.

Concernant les allégations d'exécutions extrajudiciaires qui se seraient produites lors des combats, l'Assemblée Nationale soutient l'initiative judiciaire de créer une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les circonstances de fait et de droit ayant entouré tous les décès, ainsi qu'identifier les commanditaires de ces attaques et établir les responsabilités.

Par contre, l'Assemblée Nationale s'oppose ardemment au déploiement de troupes étrangères sur le territoire de la République du Burundi. Le Burundi est déjà l'un des pays contributeurs de troupes de maintien de la paix. Les militaires et policiers burundais ont démontré des qualités exceptionnelles partout où ils sont passés, en prouvant qu'ils sont capables de sécuriser les populations des autres pays. Aucun doute qu'ils rendent le même service à leurs compatriotes au Burundi.

L'Assemblée Nationale profite de cette occasion pour encourager les forces de défense et de sécurité à poursuivre leurs efforts de sécurisation du pays et de désarmement de toutes les personnes qui détiennent illégalement les armes à feu.

En outre, l'Assemblée Nationale soutient les efforts du Gouvernement et l'encourage dans sa démarche de maintenir l'Unité nationale et de résoudre tous les différends par le dialogue.

L'Assemblée Nationale rappelle son attachement aux valeurs de dialogue, de concertation et de règlement pacifique des différends.

Parallèlement au dialogue, la justice est encouragée à poursuivre les criminels qui ne cessent d'endeuiller le pays en comptant sur l'anarchie pour conquérir le pouvoir.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Monsieur le Président de la Cour Suprême ;**
- **Messieurs les Représentants de la Magistrature ;**

- **Excellences Mesdames et Messieurs les Membres des Corps Diplomatique et Consulaire ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres des Corps de Défense et de Sécurité ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Formations politiques, agréées ;**
- **Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions et Conseils Nationaux Spécialisés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;**
- **Distingués Invités ; Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Avant de terminer, j'aimerais réitérer mes remerciements aux Députés pour le travail accompli durant toute cette année 2015.

La présente cérémonie marque le début des vacances parlementaires du mois de janvier 2016. Comme il est de coutume, ce sera l'occasion pour les Députés de se rapprocher des citoyens afin d'écouter leurs doléances et leurs préoccupations et ainsi consolider la paix, l'unité et la cohésion sociale.

Ce sera également une opportunité pour les Députés de transmettre des messages de paix, de tolérance, de respect mutuel et de cohabitation pacifique dans la diversité.

Nous leur souhaitons, ainsi qu'à nos illustres hôtes nos meilleurs vœux du nouvel an 2016.

Que cette année soit pour vous tous, pour vos familles et pour tout le peuple burundais une année de paix, de bonheur et de prospérité.

C'est sur ces vœux que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2015.

**Nous vous remercions.**